

Procès de Sud-PTT à Orléans

Rassemblons nous contre la répression antisyndicale et pour la liberté d'expression !

■ Etre débouté au tribunal correctionnel lui étant insuffisant, le directeur de la DSCC Centre fait appel contre le syndicat Sud-PTT 36-37 ■ Pascal, son secrétaire départemental, est maintenant convoqué par la Cour d'Appel d'Orléans le 3 février ■ Par ce procès, c'est l'activité syndicale et la liberté d'expression qui sont attaquées frontalement !

Quel acharnement !

En 2011, le directeur de la DOTC Centre dépose une plainte. Ce dernier considère les propos, contenus dans une publication, de notre syndicat 36-37, injurieux.

Le syndicat dénonçait le caractère autoritaire de ce directeur qui avait infligé une mise à pied d'un militant qu'il jugeait trop indocile... Une peine injustifiée puisque le tribunal l'a annulée et condamné La Poste à verser 2 896 € à notre collègue. Suite à ce jugement, il était déjà à s'interroger sur les motivations du directeur le conduisant à porter l'affaire en correctionnel... Le pourvoi en appel est encore plus incompréhensible. A moins que cet acharnement aveugle soit dictée par une volonté sans borne d'entraver l'action syndicale, la liberté d'expression ?

Stratégie patronale !

A La Poste, ce dossier n'est pas isolé. Les dossiers de militants sanctionnés pour action syndicale ou pour utilisation du droit de grève se multiplient. Nos patrons ne reculent devant rien pour intimider celles et ceux qui refusent de se résigner, qui font le choix de l'action collective : conseils de discipline pouvant aller jusqu'aux licenciements, dépôts de plaintes à répétition... Cette attitude est d'ailleurs régulière-

ment condamnée par des institutions judiciaires (Prud'hommes, tribunal administratif, TGI...). Il est d'ailleurs assez drôle de souligner que le directeur exécutif dont dépend Pascal a été condamné, il y a quelques semaines, par la Cour d'Appel de Versailles pour entrave au droit de grève !

Défendons le droit d'expression !

Non, ce dossier n'est pas isolé et l'attaque au droit d'expression devient monnaie courante de la part de nos patrons. Ainsi, ils inventent un nouveau délit, celui de s'exprimer devant la presse, un grief qu'ils portent devant 3 militants mandatés de notre fédération ! Mais que les dirigeants de La Poste ne se méprennent pas, nous ne nous laisserons pas museler ! Aujourd'hui, cette question prend une ampleur particulière. La Poste, sur certains de ses sites, exposait « Je suis Charlie »... Difficile, après cela, de persécuter des collègues qui, pour seul grief, ont osé l'ouvrir ! Non, la direction de La Poste ne nous musellera pas ! Notre détermination pour la défense des collègues et du service public sort renforcée de ces multiples attaques. Et nos patrons doivent bien comprendre que trop, c'est trop. Leur responsabilité pénale peut être engagée...

Le 3 février, soyons nombreuses et nombreux pour soutenir Pascal, injustement poursuivi et depuis bien trop longtemps. Mais, au-delà de cette acte indispensable de solidarité notre présence démontrera notre détermination. En clair, organisons le procès de la répression antisyndicale et des attaques contre la liberté d'expression !

Rendez vous devant la Cour d'Appel d'Orléans, 44 rue de la Bretonnerie, ce mardi 3 février à 9 heures 30



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Révocation d'un fonctionnaire pour faits syndicaux à La Poste:

Ils ont osé !

■ Yann Le Merrer, secrétaire-adjoint départemental de SUD PTT des Hauts-de-Seine, vient de recevoir sa notification de révocation pour des faits liés à l'activité syndicale et au conflit qui a agité les Hauts-de-Seine au premier semestre 2014 ■ Du jamais vu depuis 1951, date à laquelle deux responsables de la CGT avaient subi une sanction similaire, la plus lourde qui soit pour un fonctionnaire ■ Pourtant le dossier disciplinaire de Yann ne fait état que de faits liés à son activité syndicale : participation active à un conflit du travail, information aux collègues non grévistes, interpellation des directions...

La palme d'or de l'hypocrisie revient à.... nos patrons !

Des centaines de syndicalistes subissent menaces et sanctions dans leurs activités quotidiennes pour avoir simplement relayé les revendications des personnels ou d'avoir été à leurs côtés dans les luttes. La simple liberté d'information est interdite dans certaines directions, les représentant-es syndicaux-ales n'ayant pas le droit de rentrer dans les bureaux pour distribuer ne serait-ce qu'un tract. Pourtant les dirigeants de La Poste ont demandé à tous les postières de respecter une minute de silence pour la défense de la liberté d'expression, habillant en parallèle un site de La Poste du symbole « Je suis Charlie ».

Quelle ironie quand on sait que cette même liberté n'a pas droit de cité dans l'entreprise !



La responsabilité de l'Etat

Même hypocrisie du côté du gouvernement qui n'a jamais daigné nous recevoir sur les libertés syndicales à La Poste depuis 2 ans malgré les courriers d'alerte que nous avons envoyés aux ministres de tutelle successifs. Même silence des représentant-es de l'Etat au

Conseil d'Administration, instance dans laquelle nos représentant-es font souvent état de la répression anti-syndicale qui s'abat sur les militant-es. Ce gouvernement a une drôle de conception de la liberté d'expression quand il s'agit de l'entreprise tant vantée par le premier ministre.

SUD ne laissera pas faire

Depuis des années La Poste sanctionne sans vergogne les repré-

sentant-es syndicaux-ales qui luttent aux côtés des personnels. Elle interdit l'exercice de leur mandat syndical, leur expression, la discussion avec les personnels, la diffusion de leurs revendications. Elle vient de franchir un nouveau palier en révoquant un fonctionnaire

Evidemment nous allons riposter et toutes les voies de recours seront utilisées pour casser cette décision inique. D'ores et déjà nous travaillons sur un référé suspension. En plus de cet aspect juridique, Sud-PTT s'attelle dès maintenant à la construction d'une mobilisation, une mobilisation qui devra s'étendre au-delà des murs de l'entreprise ! Dans ce cadre, le 3 février sera également l'occasion d'exiger la réintégration immédiate de Yann !



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envièges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org